

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Madame Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale
Palais fédéral
Berne

Courriel pour la consultation :
swissness@jpi.ch

Berne, le 1^{er} décembre 2015

Révision de l'ordonnance réglant l'utilisation du nom « Suisse » pour les montres : consultation.

Madame la Conseillère fédérale,
Mesdames et Messieurs,

Nous vous remercions de nous consulter sur ce projet et c'est bien volontiers que nous vous faisons parvenir notre avis.

1. Considérations générales

La révision de ladite ordonnance revêt une grande importance étant donné la place que revêt le secteur de l'horlogerie dans l'industrie suisse et plus particulièrement la signification du « Swiss made » pour la vente des produits de l'horlogerie suisse.

Nous sommes d'avis que la réglementation actuelle au sujet des montres n'est pas satisfaisante. Elle rend possible l'abus de la marque suisse étant donné qu'une montre fabriquée à l'étranger peut obtenir à des conditions trop laxistes le Swiss made.

La nécessité de réviser l'ordonnance pour les montres est encore accrue de par un contexte économique international plus exigeant avec l'appréciation du franc suisse, le ralentissement de l'économie chinoise et aussi la concurrence de nature plus structurelle pour l'horlogerie suisse avec l'apparition de concurrents « gigantesques », tel Apple et sa montre connectée.

2. Une révision qui peut contribuer au maintien des emplois dans la branche

Cette situation qui présente de nouveaux défis pour l'industrie horlogère affecte naturellement aussi les emplois et il est à craindre des pertes d'emplois importantes dans la branche si elle ne parvient pas suffisamment à maintenir sa position concurrentielle.

Travail.Suisse, en tant qu'organisation faîtière des travailleurs et travailleuses, analyse bien entendu ce projet d'ordonnance sous l'effet qu'il peut avoir sur le maintien de la valeur ajoutée et des emplois en Suisse même si le but premier de la révision ne traite pas directement de la question des emplois.

Travail.Suisse soutient la révision de l'ordonnance pour les montres car en renforçant les conditions pour l'obtention du Swiss made, on favorise la fabrication des montres et des mouvements en Suisse et l'on peut prévenir ainsi des délocalisations, ce qui est bon pour les emplois dans la branche. En outre, le renforcement des conditions du Swiss made devrait rendre plus difficile la fabrication à l'étranger de montres avec le label Swiss made, ce qui contribue aussi à préserver les compétences, le savoir-faire et les emplois qui en découlent en Suisse. On notera aussi que les emplois en jeu se trouvent en particulier dans des régions structurellement plus faibles, d'où la nécessité encore plus forte d'avoir de bonnes conditions-cadres et de branche pour les préserver.

Nous saluons en particulier le renforcement de l'indication « Swiss made » pour les montres et les mouvements dans le sillage de la nouvelle législation « Swissness » avec le fait qu'à l'avenir 60% au minimum du coût de revient d'une montre considérée dans son ensemble (produit fini) devra être réalisé en Suisse.

Nous trouvons aussi judicieux que le développement technique de la montre et du mouvement doive se faire en Suisse et que l'on tienne compte des développements technologiques les plus récents. Nous soutenons l'extension du champ d'application de l'ordonnance aux montres connectées. Il s'agit d'un vrai défi à relever pour l'horlogerie suisse bien que jusqu'ici les représentants de l'industrie horlogère l'aient sous-estimer.

Nous sommes enfin favorables à l'entrée en vigueur fixée au 1^{er} janvier 2017, respectivement au 1^{er} janvier 2019 pour certaines dispositions. Cela laisse suffisamment de temps à l'industrie horlogère pour procéder aux adaptations nécessaires.

En vous remerciant de réserver un accueil favorable à notre avis, nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Adrian Wüthrich



Président

Denis Torche



Responsable du dossier
Politique extérieure